



location et dossier de surendettement

Par **fafa38**, le **14/12/2010** à **13:56**

Bonjour,

Actuellement locataire , ma propriétaire a vendu l'appartement dans lequel je réside. Je dois partir le 15 mai au plus tard, cependant je suis actuellement en dossier de surendettement jusqu'en septembre 2011.

N'ayant pas de cautionnaire, je souhaite faire appel aux services du GRL.

Pourriez- vous m'indiquer à quel type de difficultés je risque d'être confrontée et les droits dont je dispose.

Je tiens aussi à préciser que je souhaite prendre mon futur appartement avec mon ami, depuis peu en CDI (1250 euros net par mois). De mon côté, je perçois le RSA.

Merci d'avance

Cordialement,

Par **001**, le **16/12/2010** à **13:00**

bonjour,

le dossier de surendettement est indépendant de la question locative. vous n'avez d'autres choix que de quitter ce logement.

si votre CR n'a pas évolué soit vous repartirez sur un autre moratoire soit sur une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

Par **Domil**, le **16/12/2010** à **14:43**

Sur un autre point : votre bailleur a bien respecté la procédure pour mettre fin au bail ? La procédure est très stricte et un simple truc peut l'entacher de nullité